

**Sommaire :****I. Le cadre général du budget****II. La section de fonctionnement**

- a) Généralités
- b) Les principales dépenses et recettes de la section :
- c) La fiscalité

**III. La section d'investissement**

- a) Généralités
- b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement
- c) Les principaux projets de l'année 2022

**IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

- a) Graphiques budgétaires
- b) Principaux ratios par habitants
- c) Etat de la dette

**I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation soit avant le 30 avril. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 07 avril 2022 par le conseil municipal. Le projet de budget a été présenté le 28 mars 2022 à la commission des finances qui l'a validé.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions notamment auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'État et de la Communauté de l'Auxerrois chaque fois que possible, ce qui peut avoir pour effet de retarder certains investissements.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

**II. La section de fonctionnement****a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 45% des dépenses de fonctionnement de la commune (compris l'autofinancement prévisionnel) et 56% des dépenses réelles.

Ce pourcentage est plus élevé que les dernières années. En effet nous avons décidé de renforcer temporairement les emplois techniques, afin de rattraper un certain retard accumulé ces deux dernières années, notamment à cause de la pandémie.

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les impôts communaux, les dotations de l'état, les loyers et les prestations à la population (cantine, garderie et animations des jeunes, locations salles des fêtes, loyer des logements communaux.),

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

1. Les impôts locaux 412 351€ pour 2022 (taxes foncières). Ce montant comprend la compensation de la taxe d'habitation
2. Les dotations versées par l'Etat : 152 419€ en 2022 (une nouvelle baisse de 1% par rapport à 2021)
3. Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (concessions cimetières, cantine garderie, location matériel divers) : 39 744.47 € en 2020, 51 783.08 € en 2021 et une prévision en 2022 de 52 850.00 € et également les recettes des loyers (logement et fermage) 17 179.40 € en 2021 et une prévision de 17 000.00 € en 2022.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	205 951	Excédent brut reporté 2021	77 430
Dépenses de personnel	387 100	Recettes des services	52 850
Autres dépenses de gestion courante	106 176	Impôts et taxes	500 351
Dépenses financières (Intérêts de la dette)	3 771	Dotations et participations	182 765
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	17 000
Atténuations de produits	6 000	Atténuations de charges	6 100
Dépenses imprévues	1 409		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>710 407</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>836 496</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	16 878		
Virement à la section d'investissement (autofinancement)	114 000	Produits (écritures d'ordre entre sections)	4 789
<b>Total général</b>	<b>841 285</b>	<b>Total général</b>	<b>841 285</b>

c) La fiscalité

Le conseil municipal a été contraint d'augmenter légèrement (+ 2%) les taux d'imposition des taxes foncières, afin de tenir compte des hausses actuelles des dépenses de fonctionnement (énergie, assurance, fournitures, masse salariale...), mais également des baisses des dotations de l'État et après avoir expertisé les économies pouvant être réalisées.

Les taux des impôts locaux pour 2022 sont les suivants :

- . Taxe foncière sur le bâti : 43.70 % (42,84 % en 2021)
- . Taxe foncière sur le non bâti : 61.71 % (60,50 % en 2021)

### **III. La section d'investissement**

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens

immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les travaux les plus onéreux et qui ne sont pas subventionnés sont ceux qui concernent la voirie. Cela explique l'état moyen des voiries communales.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), le remboursement partiel de la TVA (FCTVA) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté 2021	65 586	Virement de la section de fonctionnement	114 000
Remboursement d'emprunts (dont remboursement capital)	40 021	FCTVA	124 000
Attribution de compensation inv.	9 789	Excédent fonctionnement 2021	65 586
Travaux de voirie	95 612	Solde exécution inv. reportée	
Travaux de bâtiments	167 496	Taxe aménagement	10 000
Autres dépenses (MO)	3 970	Subventions	56 799
Charges (écritures d'ordre entre sections)	4 789	Emprunt	
		Produits (écritures d'ordre entre section)	16 878
<b>Total général</b>	<b>387 263</b>	<b>Total général</b>	<b>387 263</b>

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

	Coût TTC	Etat	Conseil Départementale	Conseil régional	Autres	RQ	Total Subv
Eglise tranche 1	54 001,88	13 522,00	13 522,00				27 044,00
Passage PMR et escalier terrain de sport	39 810,00	8 752,00					8 752,00
Site internet	3 968,40	1 984,00					1 984,00
Dispositif incendie Trois fontaines	38 828,35	14 539,00					14 539,00
Réfection classe CM		4 480,00					4 480,00
Voirie	95 612,00						
Alarme	2 996,00						0,00
Main courante + aménagement local boulistes	4 500,00						
Bancs réfections	2 738,00						0,00
Isolation salle CM	8 000,00						
Jeux réfections	3 620,00						
Illumination Noël	4 000,00						
Passage piétons RD 965	5 000,00						
Deux Poteaux incendie	5 000,00						
Matériel technique suite vol	4 000,00						0,00
<b>Totaux</b>	<b>272 074,63</b>	<b>43 277,00</b>	<b>13 522,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>56 799,00</b>

d) Les subventions d'investissements prévues (€) :

- de l'Etat : 43277€

- du Conseil Départemental : 13 522€

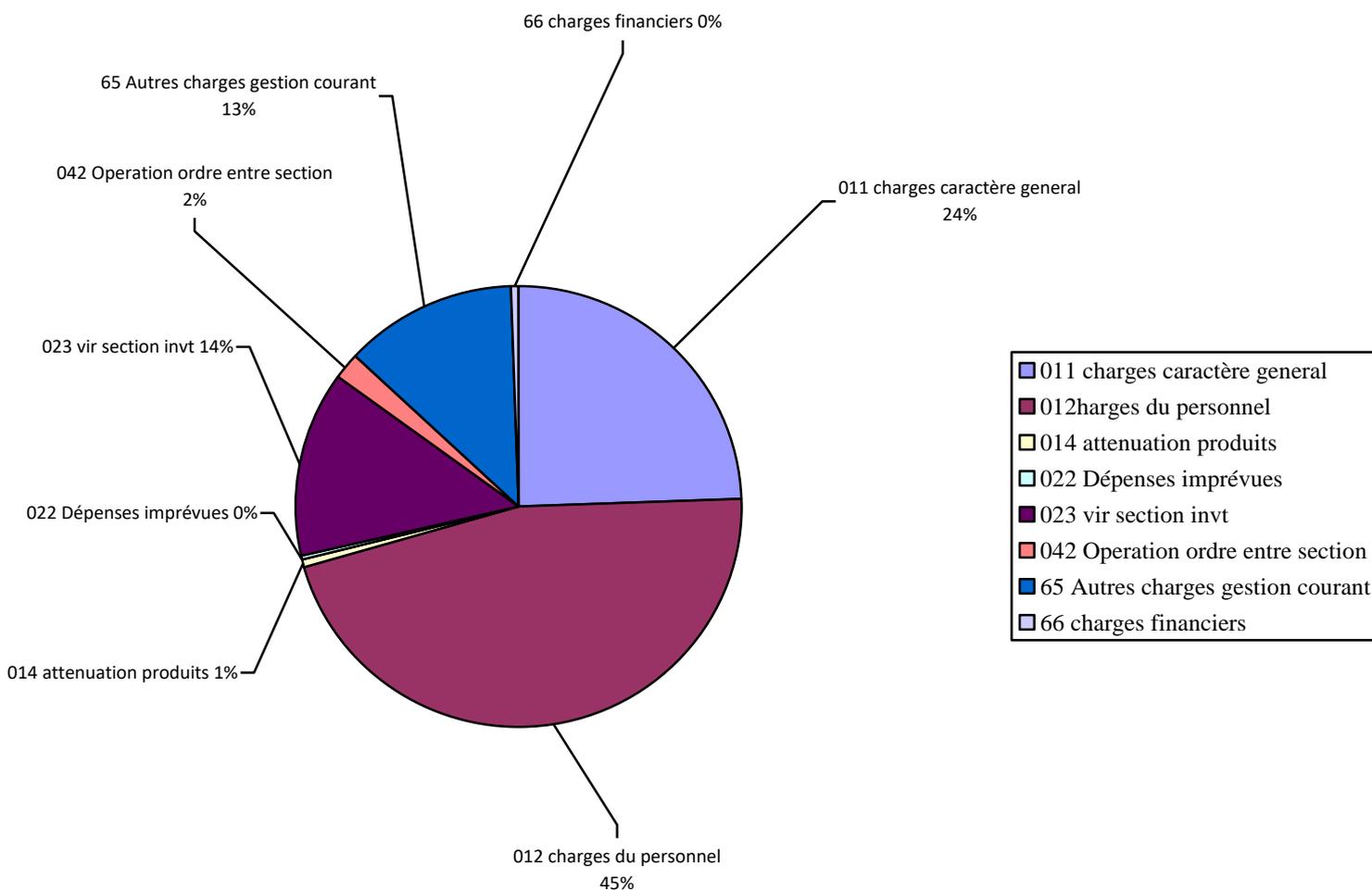
Afin d'équilibrer les recettes, un virement de 114 000 € (autofinancement prévisionnel d'environ 215 275.63 €) sera porté au compte 021 (virement de la section fonctionnement compte 023)

**IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

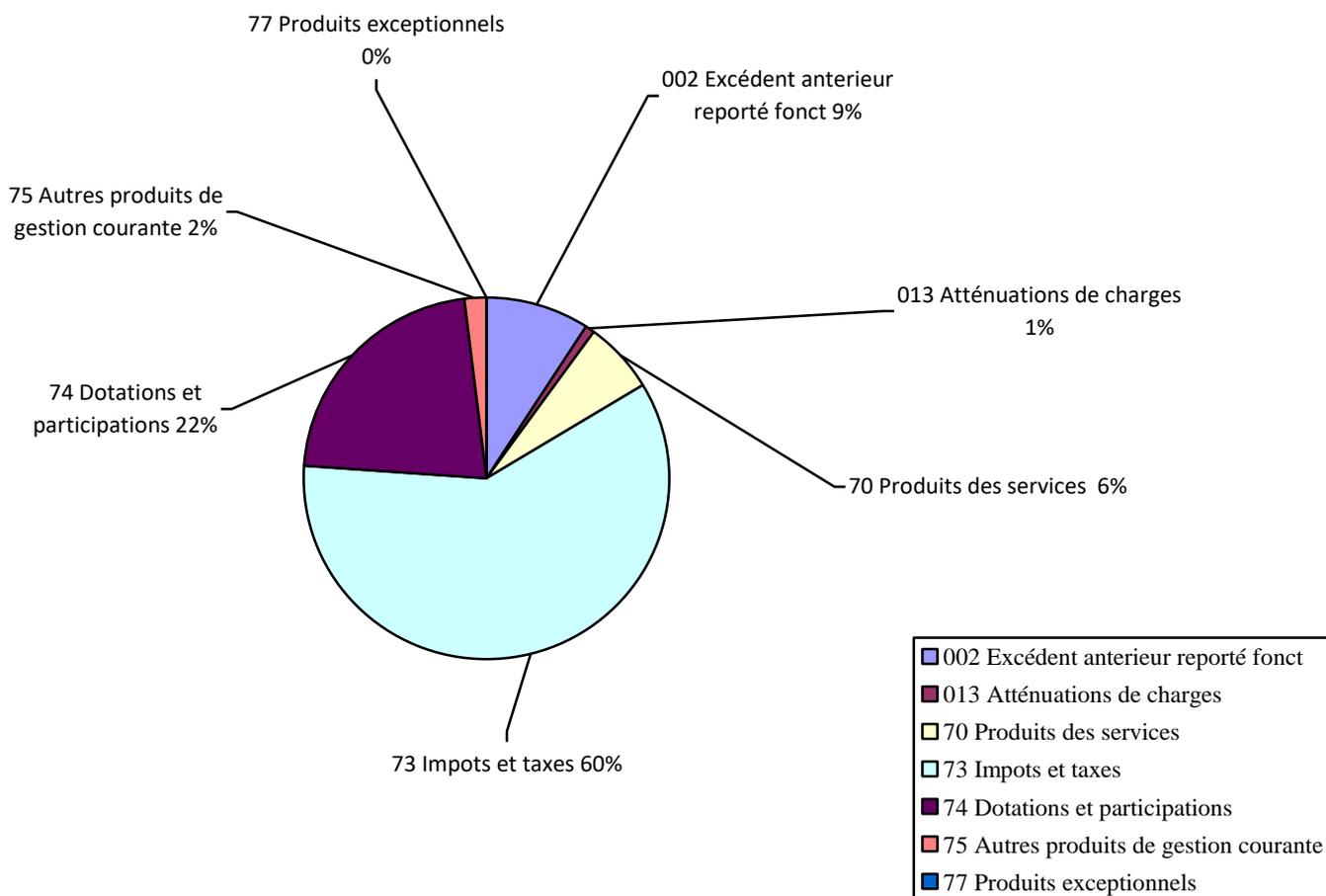
a) Graphiques budgétaires

**Graphiques budget 2022 : section fonctionnement Dépense-Recette**

Répartitions budget par chapitre/ Fonctionnement – Dépense



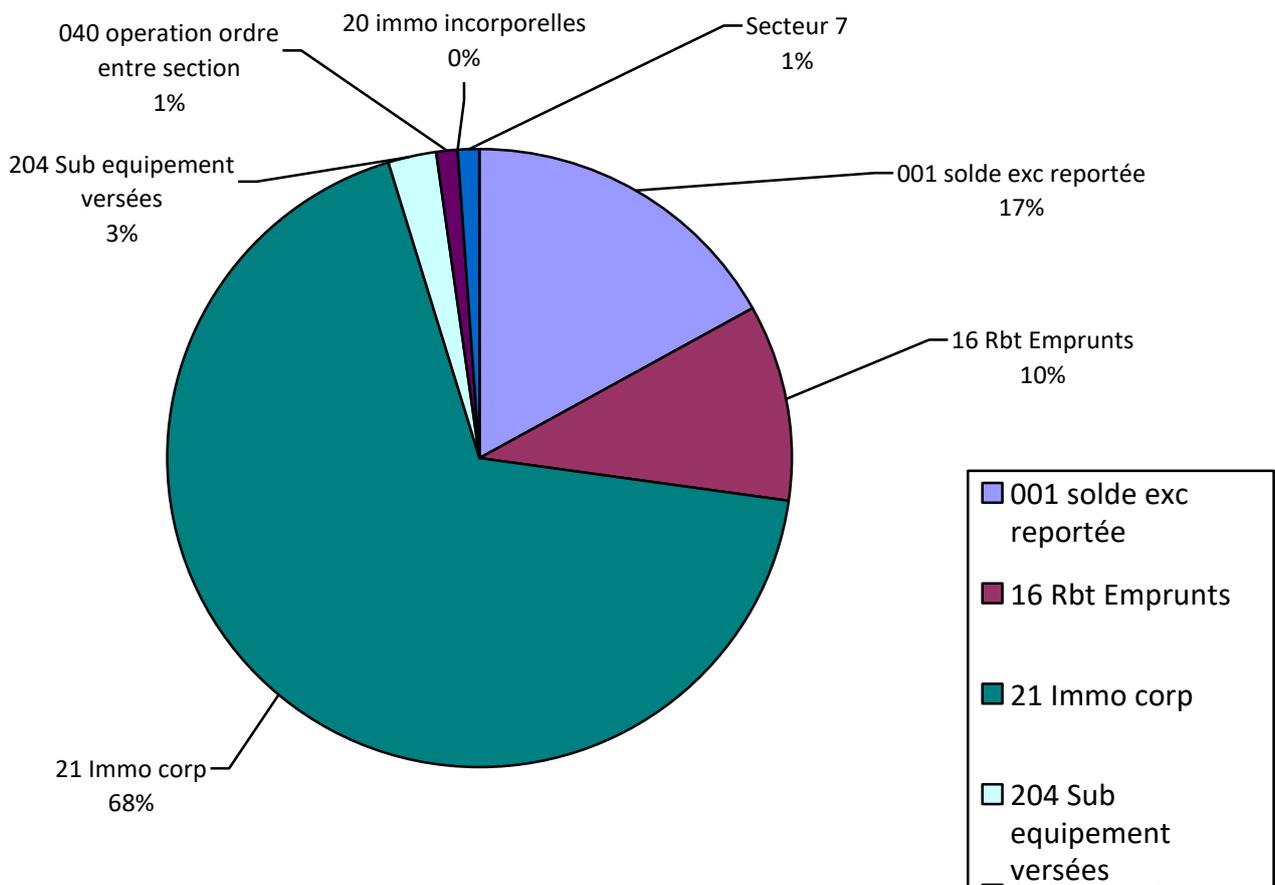
Répartitions budget par chapitre / fonctionnement Recette



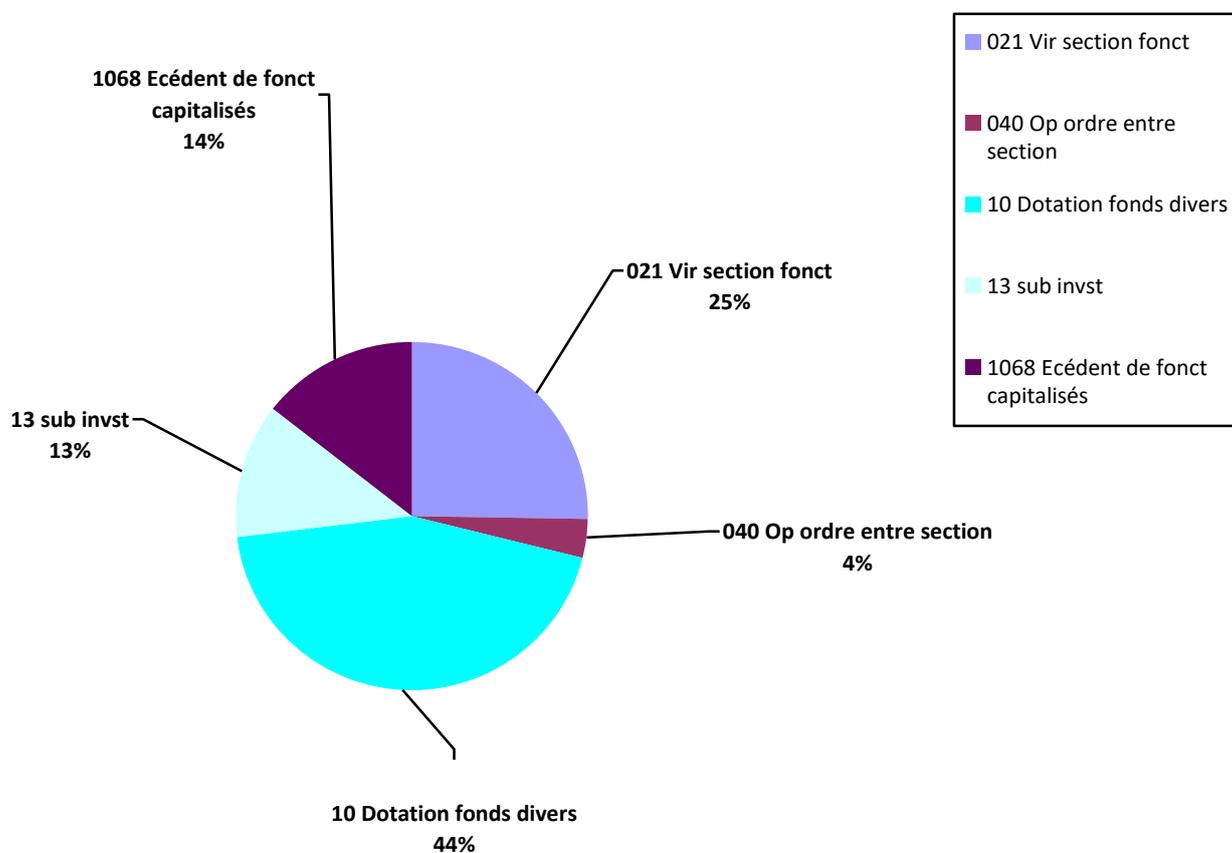
- Dépenses et les recettes de fonctionnement budgétisées pour un montant global de 841 285.35 € dont 114 000 € de virement prévisionnel à la section investissement

**Graphiques budget 2022 : section investissement Dépense-Recette**

Répartitions budget par chapitre/ investissement Dépense



Répartitions budget par chapitre investissement / Recette



- Dépenses et les recettes d'investissement budgétisées pour un montant global de 387 263.84 €.

b) Principaux ratios par habitants (1143 habitants)

1. *Dépenses réelles de fonctionnement / population : 621 €*
2. *Produits des impositions directes / population : 360 €*
3. *Recettes réelles de fonctionnement / population : 731 €*
4. *Dépenses d'équipement brut /population : 238 €*
5. *DGF total /population : 133 €*
6. *En cours de la dette /population : 114 €*

c) Etat de la dette

<b>CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE</b>					
Code Emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	N° CONTRAT	Montant emprunt	Dette en capital au 1er Janvier	Montant annuité exercice
87758	Travaux aménagement du Val de Baulche	9587758	150 000,00	75 441.20	13 755,16
<b>TOTAL CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE</b>			150 000,00	75 441.20	13 755,16
<b>CREDIT AGRICOLE</b>					
Code Emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	N° CONTRAT	Montant emprunt	Dette en capital au 1er Janvier	Montant annuité exercice
01/11	Travaux d'enfouissement de ligne	1579685	170 000,00	41 062.66	14 774,43
02/11	Réhabilitation logements	1579556	150 000,00	14 721.69	15 262,02
<b>TOTAL CREDIT AGRICOLE</b>			320 000,00	55 784.35	30 036,45
<b>Total général</b>			<b>470 000,00</b>	<b>131 225.55</b>	<b>43 791,61</b>

*Fait à VILLEFARGEAU, le 08 avril 2022*

*Le Maire,*